

## COMPTE-RENDU CONSEIL MUNICIPAL

DU 24 AVRIL 2014

- Après avoir approuvé le compte administratif 2013, budget Commune, dans sa séance du 28 février 2014, présentant un excédent de fonctionnement de 234 343,56 €, considérant que la section d'investissement fait apparaître un excédent de financement de 102 896,83 € et vu l'état des restes à réaliser en section d'investissement : dépenses 180 000,00 € et recettes néant, il a été décidé d'affecter l'excédent de fonctionnement comme suit : affectation en réserve d'investissement : 234 343,56 € ; report à nouveau en fonctionnement : 0,00 € ; report à nouveau en investissement : 102 896,83 €.

- Après avoir approuvé le compte administratif 2013, budget Eau potable, dans sa séance du 28 février 2014, présentant un déficit de fonctionnement de 1 843,06 €, considérant que la section d'investissement fait apparaître un déficit de financement de 62 687,11 € et vu l'état des restes à réaliser en section d'investissement : dépenses néant et recettes néant, il a été décidé d'affecter l'excédent de fonctionnement comme suit : affectation en réserve d'investissement : néant ; report à nouveau en fonctionnement : 1 843,06 € ; report à nouveau en investissement : 62 687,11 €.

- Après avoir approuvé le compte administratif 2013, budget Assainissement, dans sa séance du 28 février 2014, présentant un déficit de fonctionnement de 239,39 €, considérant que la section d'investissement fait apparaître un déficit de financement de 3 029,57 € et vu l'état des restes à réaliser en section d'investissement : dépenses 181 000 € et recettes néant, il a été décidé d'affecter l'excédent de fonctionnement comme suit : affectation en réserve d'investissement : néant ; report à nouveau en fonctionnement : 238,39 € ; report à nouveau en investissement : 3 029,57 €

- Après avoir approuvé le compte administratif 2013, budget Centre Bourg2, dans sa séance du 28 février 2014, présentant un déficit de fonctionnement de 104 969,54 €, considérant que la section d'investissement fait apparaître un excédent de financement de 149 080,79 € et vu l'état des restes à réaliser en section d'investissement : dépenses néant et recettes néant, il a été décidé d'affecter l'excédent de fonctionnement comme suit : affectation en réserve d'investissement : néant ; report à nouveau en fonctionnement : 104 969,54 € ; report à nouveau en investissement : 149 080,79 €.

- Après avoir approuvé le compte administratif 2013, budget lotissement A La Levée, dans sa séance du 28 février 2014, présentant un excédent de fonctionnement de 55 032,90 €, considérant que la section d'investissement fait apparaître un déficit de financement de 154 104,74 € et vu l'état des restes à réaliser en section d'investissement : dépenses néant et recettes néant, il a été décidé d'affecter l'excédent de fonctionnement comme suit : affectation en réserve d'investissement : néant ; report à nouveau en fonctionnement : 55 032,90 € ; report à nouveau en investissement : 154 104,74 €.

- Après avoir approuvé le compte administratif 2013, budget Zone artisanale Au Deffois, dans sa séance du 28 février 2014, présentant un excédent de fonctionnement de 123,46 €, considérant que la section d'investissement fait apparaître un déficit de financement de 9 382,10 € et vu l'état des restes à réaliser en section d'investissement : dépenses néant et recettes néant, il a été décidé d'affecter l'excédent de fonctionnement comme suit : affectation en réserve d'investissement : néant ; report à nouveau en fonctionnement : 123,46 € ; report à nouveau en investissement : 9 382,10 €

- Après avoir approuvé le compte administratif 2013, budget Bois, dans sa séance du 28 février 2014, présentant un excédent de fonctionnement de 20 220,06 €, considérant que la section d'investissement fait apparaître un excédent de financement de 5 394,18 € et vu l'état des restes à réaliser en section d'investissement : dépenses néant et recettes néant, il a été décidé d'affecter l'excédent de fonctionnement comme suit : affectation en réserve d'investissement : néant ; report à nouveau en fonctionnement : 20 220,06 € ; report à nouveau en investissement : 5 394,18 €.

- Après avoir approuvé le compte administratif 2013, budget lotissement Les Gabelous, dans sa séance du 28 février 2014, présentant un excédent de fonctionnement de 331 224,09 €, considérant que la section d'investissement fait apparaître un déficit de financement de 111 628,50 € et vu l'état des restes à réaliser en section d'investissement : dépenses néant et recettes néant, il a été décidé d'affecter l'excédent de fonctionnement comme suit : affectation en réserve d'investissement : néant ; report à nouveau en fonctionnement : 331 224,09 € ; report à nouveau en investissement : 111 628,50 €.

- Vote à l'unanimité des taux d'imposition suivants pour l'année 2014 : Taxe d'habitation 17,98 % ; Foncier bâti 12,12 % ; Foncier non bâti 42,81 % ; Cotisation Foncière des Entreprises 18,21 %.

- Vote à l'unanimité du Budget primitif 2014 Commune qui s'établit comme suit :  
FONCTIONNEMENT : Dépenses 1 510 239,00 € ; Recettes 1 510 239,00 €  
INVESTISSEMENT : Dépenses 1 005 590,00 € ; Recettes 1 005 590,00 €.

- Vote à l'unanimité du Budget primitif 2014 Eau Potable qui s'établit comme suit :  
EXPLOITATION : Dépenses 46 042,00 € ; Recettes 46 042,00 €  
INVESTISSEMENT : Dépenses 198 423,11 € ; Recettes 198 423,11 €.

- Vote à l'unanimité du Budget primitif 2014 Assainissement qui s'établit comme suit :  
EXPLOITATION : Dépenses 99 087,00 € ; Recettes 99 087,00 €  
INVESTISSEMENT : Dépenses 667 848,00 € ; Recettes 667 848,00 €.

- Vote à l'unanimité du Budget primitif 2014 Zone artisanale et commerciale Centre Bourg 2 qui s'établit comme suit :  
FONCTIONNEMENT : Dépenses 274 412,78 € ; Recettes 274 412,78 €  
INVESTISSEMENT : Dépenses 116 088,00 € ; Recettes 287 660,03 €.

- Vote à l'unanimité du Budget primitif 2014 du lotissement A La Levée, qui s'établit comme suit :  
FONCTIONNEMENT : Dépenses 296 104,74 € ; Recettes 325 259,90 €  
INVESTISSEMENT : Dépenses 239 104,74 € ; Recettes 239 104,74 €.

- Vote à l'unanimité du Budget primitif 2014 de la Zone artisanale et commerciale Au Deffois qui s'établit comme suit :

FONCTIONNEMENT : Dépenses 78 764,20 € ; Recettes 111 382,10 €

INVESTISSEMENT : Dépenses 48 764,20 € ; Recettes 48 764,20 €

- Vote à l'unanimité du Budget primitif 2014 du budget Bois, qui s'établit comme suit :

FONCTIONNEMENT : Dépenses 63 121,00 € ; Recettes 63 121,00 €

INVESTISSEMENT : Dépenses 31 000,00 € ; Recettes 31 000 €.

- Vote à l'unanimité du Budget primitif 2014 du lotissement Les Gabelous qui s'établit comme suit :

FONCTIONNEMENT : Dépenses 367 187,09 € ; Recettes 367 187,09 €

INVESTISSEMENT : Dépenses 111 628,50 € ; Recettes 111 628,50 €.

- Accord de garantie à hauteur de 15 % pour le remboursement du prêt souscrit par HABITAT 25 auprès de la Caisse des dépôts et consignations avec engagement pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt.

- Sont élus membres de la Commission d'Appel d'Offres :

TITULAIRES : LACOSTE Gérard ; TRIVELLIN Germain ; ROBARDET Jean

SUPPLEANTS : SAURIAT Paul ; PERCIER Pascal ; BREUILLOT Christine

- Sont élus délégués au Syndicat de la MARPA : Titulaire MAURICE Jacques et Suppléant PONCET-TARTARIN Dominique.

- Sont élus délégués au Syndicat de la Leue : Titulaire MAURICE Jacques et Suppléant PERNET Jean.

- Sont élus garants de la forêt : LACOSTE Gérard ; SAURIAT Paul ; BIDALOT René.

- Est élu correspondant défense : LENORMAND Jean-Claude.

- Sont élus délégués au C.C.A.S. : MAURICE Jacques, Président ; BOUILLET Marguerite, BUSI Annie ; FAILLENET Maryse ; MOREL Sylvie ; PERNET Jean ; RIGAUD Jean-Pierre ; VIENNET Isabelle ; GALMICHE Claude ; GODEMET Frédérique.

- Sont élus délégués à l'Office du tourisme : LENORMAND Jean-Claude ; PERNET Denis ; PERCIER Pascal ; LEFEVRE Karine.

- Sont élus délégués au Syndicat des réémetteurs de Télévision de Champagne sur Loue, Aiglepierre, Port Lesney et Marnoz : Titulaire MAURICE Jacques et Suppléant ROBARDET Jean.

- Sont élus délégués à l'Association Foncière : MAURICE Jacques, Président ; PERNET Denis ; ROLET Jean-Paul ; ROLET Sébastien ; PERNET Jean ; RIGAUD Olivier ; PONCET Frédéric ; PAWLY Christophe ; RODOZ Jean-Luc ; SAURIAT Georges ; CHEVALIER Jean-Louis.

- Fixation du montant des indemnités du Maire pour l'exercice effectif de ses fonctions : Population : 1535 habitants, taux de l'indice 1015 : 40 % à M. Jacques MAURICE.

- Fixation du montant des indemnités des Adjointes et Conseillers délégués : LACOSTE Gérard 15 % de l'indice 1015 (soit 37,5 % de l'indemnité du Maire) ; COULOT Andrée 15 % de l'indice 1015 ; SAURIAT Paul 15 % de l'indice 1015 ; ROBARDET Jean 15 % de l'indice 1015 ; BREUILLOT Christine 6 % de

l'indice 1015 (soit 15 % de l'indemnité du Maire) ; TRIVELLIN Germain Conseiller délégué 4 % de l'indice 1015 (soit 10 % de l'indemnité du Maire).

- Adoption des modifications du tableau des emplois comme suit, sachant que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé seront inscrits au budget : suppression d'un emploi de rédacteur permanent à 23 h et création d'un emploi de rédacteur principal de 2<sup>ème</sup> classe permanent à 23 h. Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014.

- Adoption des modifications du tableau des emplois comme suit, sachant que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé seront inscrits au budget : suppression d'un emploi d'adjoint techniques territorial de 1<sup>ère</sup> classe permanent à 35 h et création d'un emploi d'adjoint technique territorial principal de 2<sup>ème</sup> classe permanent à 35 h. Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014.

-Autorisation est donnée au Maire de représenter la Commune lors de toute démarche devant la justice.

- Délégation permanente est accordée au Maire, pour toute la durée du mandat en cours et pour une limite de 90 000 € HT, de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être passés sans formalité préalable en raison de leur montant, lorsque les crédits sont prévus au budget.

- Vente à M. REBOUILLAT Sébastien de la cellule cadastrée section ZK, parcelle n° 160, au Centre Bourg 2, d'une superficie de 39 M<sup>2</sup>, au prix de 43 000 €.

- Attribution des travaux pour le réaménagement de 2 logements dans l'ancien presbytère, pour un montant total Ht de 68 181,82 €, soit 75 000 € TTC, comme suit : DUVAL Christophe pour 26 593,49 € TTC ; MICHEL-AMADRY pour 22 283,59 € TTC ; CHAUVIN Jean-Yves pour 8 428,96 € TTC ; ARC ELECTRIQUE pour 16 350,58 € TTC ; Imprévus : 1 343,38 € TTC. Financement : budget investissement, fonds libres.

- Location de l'appartement de 50 M<sup>2</sup>, situé 28 A Grande Rue, au rez-de-chaussée de l'immeuble, à compter du 1<sup>er</sup> mai 2014, pour un loyer mensuel de 253,01 €, plus 80 € de provision sur charges.

- Location de l'appartement situé au rez-de-chaussée de l'immeuble sis 52 Grande Rue, à compter du 1<sup>er</sup> août 2014, pour un loyer mensuel de 390,03 €, plus 90 € de provision sur charges.

- Accord sur devis de SARL CONTACT PC relatif au changement de 2 ordinateurs pour le passage à emagnus, pour un montant HT de 2 394,17 €, soit 2 873,00 € TTC, installation comprise. Vote des crédits à inscrire au budget 2014 et demande de la subvention afférente à ce projet auprès de la DETR qui doit financer 40 % de la dépense.

- Acceptation de l'indemnité proposée par la compagnie d'assurances SMACL en dédommagement du sinistre qu'a subi la commune dans le local de l'alambic le 26 janvier 2014. Montant de l'indemnité : 8 580,00 €.